



Montpellier, le 12 décembre 2017

À Monsieur L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Objet : Note PPCR du 11 décembre 2017

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Les organisations SE-Unsa, SNUipp et SUD Education ont pris connaissance avec stupéfaction de la note d'information PPCR transmise lundi 11 décembre à l'ensemble des personnels enseignants du 1^{er} degré.

A la lecture de cette note, nos organisations comprennent que les notes attribuées l'an dernier lors des inspections pour les collègues aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons ne seront pas prises en compte.

Nous y voyons là une façon bien maladroite de régler l'absence d'harmonisation de ces inspections.

En effet, aucune consigne claire n'avait vraisemblablement été donnée aux inspectrices et inspecteurs ce qui a eu pour effet des sanctions différentes selon les circonscriptions : appréciations uniquement, note uniquement, note + appréciation.

Pourtant, la DGRH dans une note adressée aux Recteurs et DASEN était très claire (cf. PJ). Aussi nos organisations refusent que les collègues fassent les frais d'un défaut de pilotage de l'administration départementale. Les collègues doivent pouvoir bénéficier de la note obtenue l'an dernier et, en cas d'absence de note, il appartient à vos services de travailler de concert avec les IEN afin de s'en voir attribuer une.

Dans le cas contraire, au-delà de contrevenir à une note de service, cela signifierait que tout ce dispositif mis en place l'aurait été pour rien.

Nous nous tenons à votre disposition pour en discuter de vive voix et sommes certains de l'intérêt que vous porterez à notre demande.

Jean-Robert Biggio
Pour le SE-Unsa 34

Magali Kordjani
Pour le SNUipp-FSU

Jean-Baptiste Vincensini
Pour SUD Education 34